

Prélèvement à l'exportation

En bref, si je comprends bien, cela signifie que certaines entreprises au Canada vont être autorisées, avant la modification annoncée, à vendre leurs produits au prix du marché international. C'est-à-dire qu'elles ne seront pas assujetties aux lignes directrices. Le hic, c'est qu'avant la déclaration de ce soir, l'excédent de profits provenant des exportations allait être assujéti exactement au même traitement; je veux parler de l'excédent de profits provenant des ventes à l'étranger. Cette marge excédentaire était assujéti à un prélèvement spécial. Le ministre a supprimé ce prélèvement spécial ce soir, mais laisse cette partie du programme dans l'ombre.

Certaines entreprises vont être autorisées à pratiquer les prix internationaux sur le marché canadien, et ne seront maintenant assujetties à aucune réglementation dans le cadre du programme—c'est-à-dire qu'il n'y aura plus aucun prélèvement spécial sur l'excédent de leurs profits. Ainsi, monsieur l'Orateur, nous trouvons-nous ce soir devant un exemple encore plus frappant de justice approximative dont le ministre a parlé si souvent en décrivant son propre programme. J'espère que les réponses qu'il nous donnera plus tard ce soir vont tirer ce point très important au clair.

La modification annoncée par le ministre empêche certaines difficultés et certaines injustices qui devaient fatalement se produire dans la pratique. Mais elle n'a rien mis à la place. On n'a donc pas résolu les problèmes qui ont motivé le prélèvement à l'exportation. Les profits excessifs et l'évasion par l'exportation subsistent, et le ministre n'a rien annoncé qui permette de croire que le gouvernement va vraiment s'occuper de ces problèmes.

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être de poser au ministre quelques questions concernant sa déclaration. Il a, dit-il, l'intention de surveiller les entreprises qui vendent leur production aussi bien à l'étranger que sur le marché intérieur. Peut-il nous dire comment il entend contrôler les entreprises qui chercheraient à dévier leur production vers l'exportation? Cela devrait normalement tracasser beaucoup d'entreprises, particulièrement dans les secteurs du bois d'œuvre et de la fibre de bois. Je vois déjà le marché noir fleurir dans tous les coins du pays.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, il s'agit d'entreprises qui, en raison de leur taille, devraient normalement être soumises au régime du contrôle obligatoire. La Commission anti-inflation a prié 6,500 environ de ces entreprises de déposer à intervalle régulier des rapports d'activité. Dans les conditions qui ont précédé la déclaration de ce soir, elles auraient dû faire le décompte de leur volume d'affaires à l'intérieur et à l'exportation pour le calcul du prélèvement à l'exportation. Dorénavant, elles devront établir la distinction pour la détermination du profit à l'exportation. En conséquence, il appartiendra à la Commission anti-inflation de contrôler ces rapports, pour comparer l'évolution des ventes intérieures et extérieures à la situation antérieure. Elle tiendra compte de la satisfaction de la demande intérieure.

J'en profite pour informer les entreprises qu'il importerait de prévenir le gouvernement, s'il arrivait que leurs fournisseurs manquent de certains produits. En pareil cas, comme l'a dit le député d'Edmonton-Ouest, la loi sur les licences d'exportation et d'importation permettrait évidemment de recourir à la restriction quantitative, des exportations, pour assurer la couverture des besoins intérieurs.

[M. Broadbent.]

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire concernant l'intention manifestée par le ministre de contrôler les profits réalisés à l'exportation ainsi que le réinvestissement de ces profits par les entreprises. Est-ce que ce réinvestissement doit s'effectuer sous forme d'extensions d'usines, ou s'il pourra prendre la forme d'un amortissement de la dette antérieure?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, nous voulons avant tout créer plus d'emplois et favoriser l'expansion au Canada. Nous continuerons de favoriser l'investissement en vue d'augmenter les capitaux ou d'atteindre d'autres objectifs que vise le gouvernement, par exemple, pour mettre au point de meilleurs systèmes de contrôle de la pollution et de conservation de l'énergie. C'est surtout pour cela que nous examinerons la question de près. Bien entendu, notre examen devra être un peu plus souple dans le cas mentionné puisqu'on ne prélèvera pas immédiatement de droits si l'argent n'est pas investi comme nous le voulons. Cependant, si nous découvrons que la pratique consistant à utiliser des fonds qui pourraient servir à des fins constructives pour construire des installations supplémentaires ailleurs devient particulièrement généralisée, nous songerons très sérieusement à la possibilité de présenter la proposition de nouveau.

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, il est évident que cette taxe à l'exportation était une mauvaise idée dès le départ. Cela montre la naïveté du gouvernement lorsqu'il s'agit de savoir ce que nos industries doivent faire pour réaliser des ventes d'exportation. Le gouvernement aurait dû aider ces industries à réaliser des ventes d'exportation au lieu de les en empêcher au moyen de la taxe.

Puis-je demander au ministre pourquoi le gouvernement a proposé la taxe et a causé les difficultés qu'éprouvent déjà certaines maisons d'exportation? Étant donné que l'opposition avait signalé au gouvernement il y a quelque temps que peu de gens appuyaient ou favorisaient cette mesure, pourquoi a-t-il tant tardé à faire l'annonce qu'il a faite ce soir?

● (2040)

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je regrette que le député n'ait pas été à la Chambre quand j'ai fait ma déclaration parce que j'ai parlé justement du but du projet de prélèvement à l'exportation. Je suppose que le député et ses collègues ne s'intéressent pas à la question de justice en ce qui concerne les employés des maisons d'exportation et les capitaux des maisons elles-mêmes. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, nous trouvons injuste que l'indemnisation des employés soit contrôlée tandis que l'indemnisation des sociétés ne l'est pas. C'est pour cela que nous voulions appliquer la mesure à l'origine.

En toute justice, je signale que le député de Huron-Middlesex (M. McKinley) n'est pas le seul à avoir mal compris la mesure. Il y aura la difficulté que j'ai mentionnée relativement à l'injustice. Comme je l'ai dit, nous sommes prêts à faire preuve de souplesse et à demander la collaboration des gouvernements provinciaux. Des gouvernements provinciaux de tous les partis représentés à la Chambre se sont opposés au prélèvement à l'exportation. Nous avons fait preuve de bonne volonté et nous avons supprimé la mesure. Cependant, nous n'avons pas résolu le problème de justice. J'espère que le député et ses collègues ne critiqueront pas le gouvernement à l'avenir s'il est question de justice.